

 **SAGE DE L'YSER** ¹

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser
Mercredi 10 avril 2013 – 17h30 – Herzele



 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DU BASSIN DE L'YSER**

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser
- Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser
- Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode
- Questions diverses

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser
- Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser
- Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode
- Questions diverses

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser**
- Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser
- Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode
- Questions diverses

Election du Président et des Vice-Présidents de CLE

□ Rappels réglementaires :

- ▣ Election ne peut avoir lieu que si et seulement si le **quorum** est atteint
- ▣ Président désigné au sein et par les représentants du collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux
(Circulaire n°DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008)
- ▣ L'élection du Président a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés
- ▣ Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité simple
- ▣ Le plus âgé des candidats est élu en cas de partage égal des voix

→ **Présentation des candidatures**

→ **Désignation du Président de la CLE du SAGE de l'Yser**

Election du Président et des Vice-Présidents de CLE

□ Rappels réglementaires :

- ▣ Vice-Présidents de CLE désignés au sein et par les représentants du collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux
(règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de l'Yser)
- ▣ L'élection des Vice-Présidents a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés
- ▣ Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité simple
- ▣ Le plus âgé des candidats est élu en cas de partage égal des voix

→ **Présentation des candidatures**

→ **Election du Vice-Président de la CLE du SAGE de l'Yser en charge de la commission thématique « Hydraulique – Prévention des inondations »**

→ **Election du Vice-Président de la CLE du SAGE de l'Yser en charge de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »**

→ **Election du Vice-Président de la CLE du SAGE de l'Yser en charge de la commission thématique « Qualité de l'eau »**

Election du Président et des Vice-Présidents de CLE

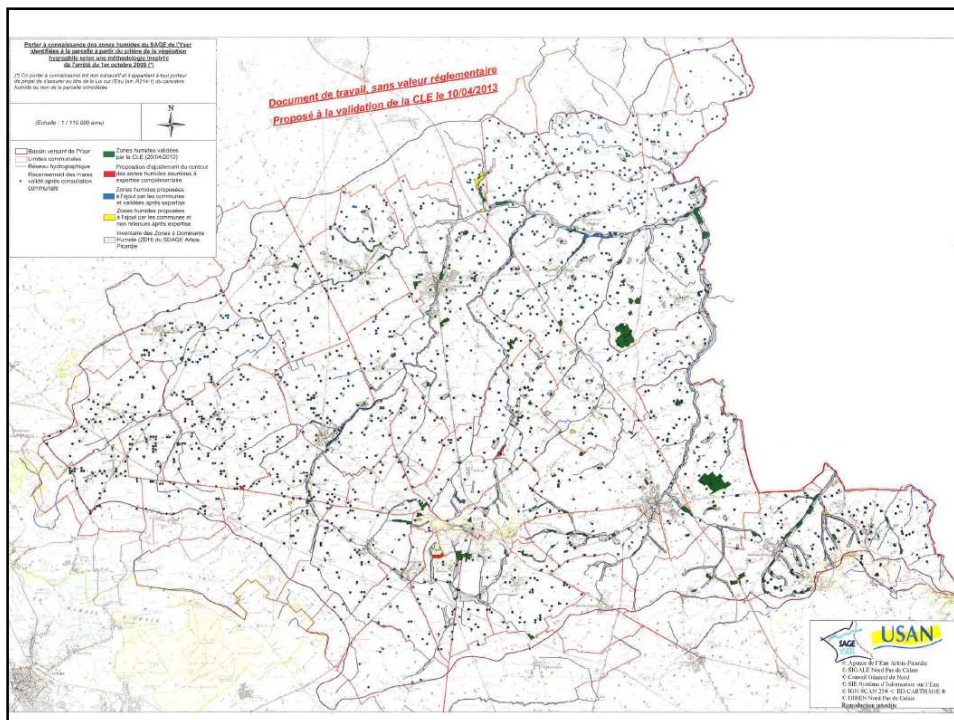
- **Propositions d'actualisation des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de l'Yser :**
 - ▣ Demande de modification peut être soumise au Président qui l'examine et la soumet au vote de la Commission Locale de l'Eau
 - ▣ Modification de la composition de la CLE (membres titulaires sans suppléance)
- Pour être approuvées, **les règles de fonctionnement doivent recueillir au moins les deux tiers des voix des membres présents ou représentés (par mandat)**.

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser
- **Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser**
- Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode
- Questions diverses

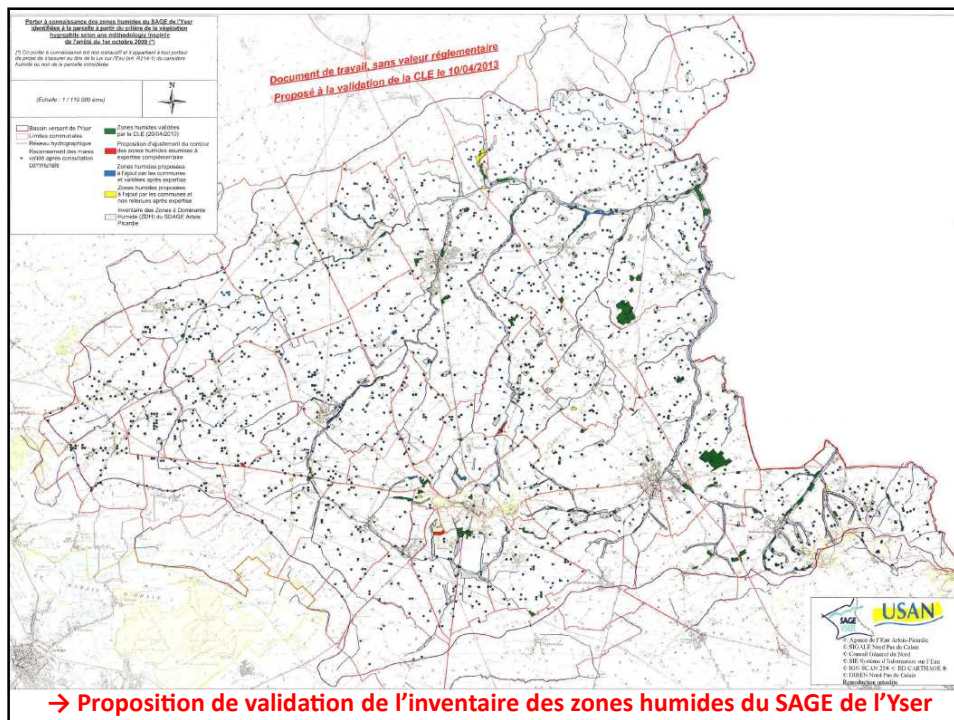
Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser

- **Contexte :**
 - Inventaire des zones humides décomposé en deux phases :
 1. Inventaire de terrain printemps – été 2009 (stage)
 - soumis à la consultation des communes et validé en CLE du 20/04/2010
 2. Conduite d'une expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides :
 - Finaliser l'inventaire des zones humides
 - Evaluer les fonctionnalités des zones humides
 - Accompagner la CLE dans la définition des mesures / règles du SAGE
 - Envoi d'une carte communale intégrant les remarques / propositions formulées
 - pas de remarque sur l'inventaire des zones humides du SAGE
 - nombreuses interrogations quant à l'inventaire des zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie



Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser

- **Suite à donner à l'inventaire des zones humides du SAGE :**
 - **Elaboration des documents du SAGE :**
 - Définition d'un programme d'actions (CT « Milieux Naturels » du 03/12/12) :
 - Intervenir préférentiellement sur les zones humides à fort potentiel (zones humides « prioritaires ») (démarches de prospection foncières)
 - La CLE se laisse néanmoins l'opportunité d'intervenir sur les autres zones humides
 - Ces opération se feront avec des conventions et sur la base du volontariat
 - Définition des mesures / règles du SAGE (CT « Milieux Naturels » du 03/12/12) :
 - Considérer les zones humides par catégories (agricoles, urbaines ou naturelles) et proposer pour chacune des 3 catégories des dispositions/règles adaptées
 - Enquête publique préalable à la validation des documents du SAGE
 - Validation des documents du SAGE par arrêté préfectoral



Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser
- Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser
- **Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode**
- Questions diverses

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Contexte :
 - Demande d'acteurs de la CLE du SAGE de l'Yser
 - Démarche de quantification des produits phytosanitaires utilisés par les gestionnaires d'espaces publics
- Objectifs :
 - Constituer un observatoire de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de l'Yser
 - Accompagner les acteurs locaux dans l'évaluation de l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Données disponibles :
 - Quantification des produits phytosanitaires utilisés par les gestionnaires d'espaces publics (cf. rapport soumis à la CT Qualité)
 - Quantité de produits phytosanitaires vendus sur le bassin versant de l'Yser (données redevance pour pollutions diffuses, Agence de l'Eau Artois Picardie)
 - Données de la qualité de l'eau de l'Yser (stations de mesures de l'Agence de l'Eau Artois Picardie)
 - Produits phytosanitaires utilisés par les 100 agriculteurs diagnostiqués dans le cadre de l'ORQUE de l'Yser

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Quantification des produits phytosanitaires utilisés par les gestionnaires d'espaces publics (campagne 2010/2011):

Substances actives	Quantités (kg/an)	Substances actives	Quantités (kg/an)	Substances actives	Quantités (kg/an)
Glyphosate	313.2	Mecoprop	10.7	chlorophacinone	/
Aminotriazole	94.3	Dichlobenil	0.2	Difénacoum	/
Aclonifen	39.9	Triclopyr	8.9	Diféthialone	/
Mcpa	30.5	Dicamba	0.7	loxynil (ester octanoïque)	0.2
Fluroxypyr	3.5	Diuron	7.5	Mancozèbe	/
Clopyralid	1.9	Glufosinate ammonium	3.96	Mercaptodimethur	/
Bromadiolone		Oryzalin	5.1	Myclobutanil	/
2,4-d	12.1	Thiocyanate d'ammonium	3.9	Oxyfluorène	/
Oxadiazon	0.5	Métaldéhyde	0.25	Propyzamide	/
Carbétamide	0.375	Trifluraline	0.02	Triadiménol	/
Amitrole	1.145	Dichlorprop p	7.8	Piclorame	0.9
Isoxaben	2.6	Flazasulfuron	0.05	Simazine	5
Diflufenican	3.45	Bifenthrine	/		

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Quantité de produits phytosanitaires vendus sur le bassin versant de l'Yser (données « redevance pour pollutions diffuses », Agence de l'Eau Artois Picardie) :
 - ▣ Perception par les Agences de l'Eau d'une « redevance pour pollutions diffuses » auprès des fournisseurs de produits phytosanitaires
 - ▣ La redevance est assise sur la quantité de substances actives vendues dans l'année

Fourisseurs – bv Yser	Quantité vendue (kg)	Année de référence
10	279 154,9	2011



- ▣ Quantité vendue peut être utilisée hors bv Yser
- ▣ Produits peuvent être achetés hors bv et appliqués sur le bv
- ▣ Produits peuvent être achetés pour plusieurs années
- ▣ Intègre les différents utilisateurs de produits phytosanitaires

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Données de la qualité de l'eau de l'Yser (stations de mesures de l'Agence de l'Eau Artois Picardie) :
 - ▣ Données moyenne mensuelles ou bi-mensuelles de la qualité de l'eau sur un ensemble de paramètre dont certaines substances actives de produits phytosanitaires
 - ▣ Données disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
 - ▣ Comparer évolution des pratiques phytosanitaires avec résultats sur la qualité de l'eau

CODE	Moy (µg/L)	Max	Somme	Nbre d'analyses	Fréquence de quantification	NOM PARAMETRE SANDRE
1208	0.22	1.2	2.63	12	75.0%	Isoproturon
1177	0.07	0.35	0.83	12	66.7%	Diuron
1664	0.03	0.11	0.38	12	50.0%	Procyimdone
1474	0.05	0.25	0.64	12	41.7%	Chlorprophame

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- Produits phytosanitaires utilisés par les 100 agriculteurs diagnostiqués dans le cadre de l'ORQUE de l'Yser :
 - ▣ Diagnostics agricoles ont permis de connaître :
 - Le type de formulation chimique utilisée par les agriculteurs selon la culture exploitée
 - Le nombre d'agriculteur utilisant ce produit
 - ▣ **Aucune information quant aux dosages réellement appliqués**
 - ▣ Ces données ne correspondent qu'aux pratiques des 100 agriculteurs diagnostiqués.
 - ▣ Elles ne sont valables que pour la campagne culturale 2010 ou 2011
 - ▣ Les pratiques phytosanitaires sont variables d'une année sur l'autre (conditions météorologiques)



Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

- **Proposition de méthode de quantification :**
 - ▣ Utilisation des données issues des 100 diagnostics d'exploitations
 - ▣ Utiliser la concentration en substances actives (SA) de ces produits (également disponible sur le site Internet « e-phy »)
 - ▣ Considérer les dosages réglementaires maximum autorisés par produits phytosanitaires (kg/ha ou L/ha) disponibles sur le site Internet : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>
 - ▣ Rapporter ces informations au nombre d'agriculteurs (/100) utilisant ces produits et pondéré par la surface moyenne cultivée pour chaque type de culture
 - ▣ Extrapoler ces résultats aux 718 exploitants agricoles du bassin versant de l'Yser (x 718/100)
- Produit phyto / culture**

↓

[Substances actives]
(g/kg ou g/L)

⊗

Dosages réglementaires
(kg/ha ou L/ha)

⊗

Nombre d'agriculteurs
(/100) utilisant ces produits

⊗

Surface moyenne cultivée / culture (ha)

=

Quantité de SA (en g)
des 100 agriculteurs

⊗

x 718 / 100

Quantification des produits phytosanitaires utilisés en agriculture

□ Limites de la méthode :



- La quantité (en g) obtenue correspond à une **quantité maximale de produits phytosanitaires potentiellement appliqués** (dosages réglementaires)
- Extrapolation des pratiques phytosanitaires des 100 exploitants agricoles diagnostiqués aux 718 exploitants du bassin versant
- Pratiques phytosanitaires variables selon les années

⇒ **Approche majorée de la quantité de produits phytosanitaires appliqués**

Constitution d'un observatoire :

- Représentativité des données ?
- Tenir compte des réelles quantités appliquées (en agriculture et par les gestionnaires d'espaces publics)
- Ces données peuvent-elles être obtenues (volontariat des agriculteurs) ?
- Quelle fréquence de quantification pour lisser l'impact des conditions météorologiques sur les traitements phytos ?

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la CLE du 24 janvier 2013
- Election du Président et des Vice-Présidents de CLE du SAGE de l'Yser
- Inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser
- Quantification des produits phytosanitaires en agriculture : proposition de méthode
- Questions diverses



Merci de votre attention

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

*M. Mathieu PARAT
Animateur du SAGE de l'Yser
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
5, rue du Bas - Radinghem en Weppes BP 70 007
59 481 HAUBOURDIN Cédex*

*Tél : 03 20 50 24 66
Fax : 03 20 50 64 66
e-mail : sageyser@usan.fr*

Retrouver toute l'actualité du SAGE de l'Yser sur son blog : <http://sageyser.over-blog.com/>